

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

**DIRECTION DE L'ANALYSE, DE LA PREVISION ET DES STATISTIQUES
AGRICOLES**



**Contribution de la DAPSA au Rapport annuel de
l'Observatoire Nationale de la Parité**

Janvier 2015

Sommaire

Liste des tableaux	2
Liste des graphiques	2
Liste des abréviations, acronymes et sigles	3
1. Introduction	4
2. Bilan et analyse des performances	5
2.1 Initiatives genre dans le secteur agricole	5
2.2 Analyse des indicateurs	7
2.3 Description et analyse des résultats	8
3. Bonnes pratiques	12
4. Défis	13
5. Conclusion et Recommandations	14

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition des crédits accordés par les CAPEC	2
Tableau 2 : Evolution des indicateurs genre dans le secteur agricole	5
Tableau 3 : Répartition du revenu agricole annuel moyen selon le sexe	10

Liste des graphiques

Graphique 1 : Proportion titres de propriété détenus par les adultes selon le sexe	5
Graphique 2 : Pratique du métayage	6
Graphique 3 : Location de la terre	7
Graphique 4 : Répartition des Directeurs nationaux selon le sexe	9
Graphique 5 : Répartition des Directeurs régionaux selon le sexe	9

Liste des abréviations, acronymes et sigles

DAGE	Direction de l'administration générale et de l'équipement
DAPSA	Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DSGA	Déclaration Solennelle pour l'Egalité de Genre en Afrique
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
ERA	Education et Recherche en Agriculture
FADEF	Fédération des Associations pour le Développement des Femmes
FCFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Agricole
ONG	Organisation Non Gouvernemental
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation des Producteurs
PADERBA	Projet de Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé
PAFA	Programme d'Appui aux Filières Agricoles
PCR	Président de Communauté Rurale
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRODAM	Projet de Développement Agricole de Matam
PSE	Plan Sénégal Emergent
UA	Union Africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

1. Introduction

L'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. L'agriculture constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire du pays d'autre part. Cette perception de l'agriculture a incité l'Etat à concevoir et à mettre en œuvre une vision à long terme (20 ans) qui est la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastoral, promulguée par la loi n° 2004-16 du 4 juin 2004. Cette loi, qui fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral, a défini dans son article 6 les objectifs spécifiques dont l'atteinte devrait contribuer à la réduction des inégalités entre les populations rurales et urbaines, à l'équité de genre, ainsi qu'à la réduction, puis à l'éradication de la pauvreté et son article 54 stipule bien « l'Etat assure la parité des droits des femmes et des hommes en milieu rural, en particulier dans l'exploitation agricole. En outre, des facilités d'accès au foncier et au crédit sont accordées aux femmes ». C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Agriculture oeuvre pour améliorer la situation des femmes et des filles à travers l'intégration du genre dans ses programmes et projets.

Par ailleurs, le Sénégal est un pays caractérisé par une population à dominante rurale (54,8%) et présente une structure démographique jeune (50% de la population a moins de 16 ans). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes avec 50,1% de la population.

Ce profil démographique révèle à la fois l'importance numérique des femmes, leur jeunesse (50% de la population féminine a moins de 19 ans) ainsi qu'une facette de leur responsabilité sociale. Il traduit le potentiel des femmes en tant que ressources humaines. Ce potentiel devrait être exploité afin que les femmes soient partie prenante décisive dans les choix de leurs communautés. Les femmes, au même titre que les hommes, devraient avoir la possibilité de développer pleinement toutes leurs capacités, d'influencer les processus et d'y intégrer leurs préoccupations et expériences. Elles ont besoin de voir se réaliser leurs besoins pratiques et pouvoir concrétiser leurs préoccupations d'ordre stratégique.

En milieu rural les femmes constituent près de 70% de la force de travail et assurent une grande part de la production agricole. Cependant, elles restent confrontées à un accès limité aux moyens de production. L'accès à la terre est garanti de manière équitable à tous les citoyens par la Constitution et la Loi sur le domaine national. En zone rurale où la gestion de la terre est confiée au Conseil rural, les conditions d'accès sont régies par l'appartenance à la communauté et par la capacité de mise en valeur. Toutefois, l'accès effectif des femmes à la terre reste assujéti d'une part à la priorité accordée aux cultures commerciales du fait de leur prédominance sur les cultures vivrières et d'autre part à des contraintes socioculturelles. Elles ont également un accès difficile aux facteurs de production.

Les résultats des enquêtes ont montré que les femmes dans leur ensemble sont plus vulnérables à la pauvreté, du fait de leur statut et de leur position dans la société et des disparités fondées sur le genre. La détérioration de leurs conditions de vie est ainsi liée à la baisse constante de leurs revenus. La chute du pouvoir d'achat du ménage affecte leur niveau de production et par conséquent leur niveau de consommation. Les femmes chefs de ménage, ayant pourtant les mêmes responsabilités que les hommes, peinent à accéder aux facteurs de production, ce qui réduit leurs opportunités à générer des ressources supplémentaires.

Ainsi les nouvelles orientations prises dans le secteur agricole à travers le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) intègrent toutes ces questions afin de corriger les disparités liées au genre.

Le présent rapport n'intègre l'analyse des écarts du fait de l'absence de cibles.

Ce document comprend quatre parties. La première fait le bilan et l'analyse des performances relatives à l'approche genre. La deuxième identifie les bonnes pratiques en la matière. La troisième met en exergue les principaux défis. La cinquième formule des recommandations.

2. Bilan et analyse des performances

2.1 Initiatives genre dans le secteur agricole

Le rôle prépondérant que les femmes ont joué dans le développement économique et social a permis la tenue de la conférence mondiale sur les femmes à Beijing en septembre 1995. A cet effet, les états membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) se sont résolus à faire progresser les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes du monde.

Cette conférence sera à l'origine de la Déclaration Solennelle pour l'Egalité de Genre en Afrique (DSEGA) des Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union africaine, réunis à Addis Abeba (Ethiopie), du 6 au 8 juillet 2004. De plus, les états membres africains sont signataires de la Convention historique de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui a été adoptée en 1979. Etant membre de l'UA et de l'ONU, le Sénégal est signataire des engagements précités qui seront traduits en politiques par des programmes qui estiment et soutiennent aussi bien les femmes que les hommes pour faire face aux défis de réduction de la pauvreté.

Au regard des différents documents de politique économique et social du Sénégal, le secteur agricole a toujours été considéré comme un des principaux leviers du développement. En effet, du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) à l'actuel Plan Sénégal émergent (PSE), ces stratégies se sont inscrites dans l'optique de faire de l'agriculture une activité rentable à même de réduire la pauvreté et les inégalités entre les différentes couches de la société sénégalaise.

Dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles, le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural a déployé plusieurs efforts en vue de leur faciliter l'accès aux intrants agricoles, aux équipements, à l'information, à la formation et à la technologie.

Ainsi, différents projets et programmes du Ministère de l'Agriculture, qui sont entrain d'être mis en œuvre, contribuent de façon significative à l'amélioration des conditions de vie des femmes qui s'activent dans l'agriculture.

- **Programme agricole**

Dans le cadre de l'appui aux producteurs, l'Etat du Sénégal, depuis 2002, subventionne les intrants agricoles. Ainsi, les femmes chefs de ménage bénéficient de quotas sur les intrants au même titre que les hommes.

- **Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM)**

Le PRODAM appuie la prise en charge des intérêts stratégiques qui permettraient aux couches défavorisées de jouir convenablement de ressources productives mises en place par le projet dans la région de Matam. Il a mis en place quatre (04) caisses d'épargne et de crédit dans le Walo et en a

appuyé une (01) sur le Diéri dans le souci de prise en charge les besoins de financement des populations vulnérables.

Tableau 1: Répartition des crédits accordés par les CAPEC

	Hommes	Femmes	OP	Total
Nombre	331	358	21	710
Montant	72 051 000	57 320 635	20 614 140	149 985 775

- **Projet de Promotion des Micro-Entreprises Rurales (PROMER)**

Le PROMER contribue à la réduction de la pauvreté en milieu rural par la création et/ou la consolidation de Micro et Petites Entreprises rurales (MPER) générant des emplois pérennes et entraînant une augmentation et une diversification du revenu des ménages dans une perspective d'équité hommes-femmes. Ainsi, le nouveau portefeuille de MPER est de 1 285 dont 85% MPER individuelles, 15% collectives, 41% de MPER jeunes et 47% de MPER femmes.

Depuis la mise en œuvre de la composante SAFIR, ce sont 633 dossiers de prêts qui ont été financés pour une production de crédit égale à 486 864 172 F CFA (femmes = 44% contre hommes = 56%).

Le projet développe aussi un appui conseil à l'endroit de 41 OP dont 24 locales, 11 régionales et 6 nationales. 80% de ces OP sont constituées uniquement de femmes. Toutes ces OP ont déjà reçu un appui institutionnel dont le montant s'élève à 74 400 000 F CFA. Après la mise en place des OP, la question de l'écoulement des produits s'est posée comme une urgence clairement exprimée dans les différents plans d'actions de ces OP. C'est ainsi que le PROMER avec l'implication des collectivités locales a appuyé la construction de 3 infrastructures commerciales à Diaobé, Thiénéba et Sokone essentiellement destinées aux femmes.

- **Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA)**

Le projet a permis la mise en place de tables de concertation pour les filières : mil/sorgho, niébé et sésame. Parmi les membres des tables, 44% sont des femmes pour la filière mil/sorgho ; 55 % de femmes pour la filière niébé, et enfin pour la table filière sésame, il ya 16% de femmes. Il a réussi à faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux intrants de qualité et à la terre. Ainsi, les femmes ont pu bénéficier au même titre que les hommes, des mêmes superficies à emblaver (2 ha pour le mil, 1,5 ha pour le sésame et 1 ha pour le niébé pour chacun des bénéficiaires hommes, femmes et jeunes).

Dans les périmètres aménagés avec l'appui du projet, les femmes, les jeunes et les hommes ont bénéficié de kits ménages de 1250 m² pour la production maraichère. Ainsi 12 femmes bénéficient du projet de maîtrise d'eau dans la région de Diourbel. Dans un contexte où l'accès des femmes à la terre pose un problème, cette initiative permet aux femmes d'accéder à la ressource foncière et hydrique et de pouvoir produire librement et améliorer leurs conditions de vie.

Ainsi, la mise en œuvre des sous projets accès au marché financés en 2011, a permis de toucher par exemple pour la filière niébé des 480 bénéficiaires dont 93 % sont des cibles prioritaires du projet (82 % de femmes, 6 % de jeunes filles, 5% de jeunes garçons et 7% d'hommes).

Durant l'année 2011, le projet a subventionné au total 2 817 ménages vulnérables qui sont les bénéficiaires directs en intrants et appui conseil pour la production de mil/sorgho, niébé et sésame. Les bénéficiaires sont 44% de femmes adultes, 17 % de jeunes filles ; et 14% de jeunes garçons et 25 % sont des hommes adultes. Ces taux diffèrent selon les filières. Ainsi, pour la filière niébé 93 % des 480 bénéficiaires sont des cibles prioritaires du projet (82% de femmes, 6% de jeunes filles, 5% de

jeunes garçons et 7% d'hommes). Ces sous projets vont bénéficier directement à 2 817 ménages vulnérables qui sont membres de 40 OP réparties dans 38% d'OP exclusivement de femmes, 14% d'OP de jeunes et 48% de GIE mixte.

- **Projet de Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé (PADERBA)**

A travers le PADERBA, la SODAGRI a développé un certain nombre d'activités notamment la mise en place d'une ligne de crédit pour la promotion des femmes. Ce qui a permis aux GIEs de femmes de bénéficier de microprojets dont la rentabilité a été jugée satisfaisante par la mutuelle d'épargne et de crédit des producteurs du bassin de l'Anambé.

La SODAGRI accorde une attention particulière aux groupements féminins en contribuant au renforcement du rôle économique et social des femmes au sein des ménages. Pour ce faire, au niveau de l'ensemble des interventions, des mécanismes susceptibles de contribuer positivement à réduire les disparités de genre sont mis en œuvre. Au niveau des organisations de producteurs, une meilleure représentativité des femmes a été constatée.

- **Projet Micro Jardins**

L'objectif général de ce projet est de lutter contre la pauvreté en améliorant la sécurité alimentaire des populations par la production de légumes de qualité dans les foyers urbains et semi-urbains. Il s'agit d'installer des Micro-Jardins familiaux et communautaires par une sélection de bénéficiaires à travers leur quartier et sur demande.

L'impact recherché par le Programme Micro-Jardins est d'augmenter la disponibilité des légumes au sein des familles urbaines et semi-urbaines en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la génération de revenus surtout chez les groupements féminins.

En 2011, le nombre de bénéficiaire est estimé à 4000 (3900 familles et 100 groupements féminins, associations, écoles), réparti dans 20 départements au profit de 08 régions (Dakar, Thiès, Louga Saint-Louis, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Diourbel).

Les 90% de nos bénéficiaires sont des femmes car étant plus disposées à utiliser des légumes.

- Consolidation de 8000 tables de 1m² (2007/2011)
- Installation de 300 bacs micro jardins poulaillers combinant l'agriculture et l'aviculture (2011)
- La production de légume estimée en 2011 chez les femmes est de 255 tonnes (à raison de 30kg/ an/m² d'une valeur marchande de 130 000 000 F CFA à 255 000 000 F CFA.

En 2012 le projet a obtenu les résultats suivants :

- Installation de 2000 nouvelles tables
- Installation de 350 bacs micro jardins poulailler
- Installation de 50 kits (goutte à goutte) de 500m²
- Assistance aux partenaires
- Gestion des jardins de référence (Fann et Cambérène).

- **Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine**

Le Projet a pour but d'améliorer la sécurité alimentaire ainsi que les revenus des ruraux en ciblant trois régions vulnérables du Sénégal soumises aux aléas climatiques à travers :

- Le développement des infrastructures agricoles et d'élevage destinées à favoriser la sécurisation, l'accroissement, le stockage, la commercialisation et la consommation des produits végétaux et animaux ;

- L'appui à la mise en valeur et au renforcement des capacités via les dispositifs de vulgarisation, d'appui-conseil au niveau des sites aménagés, de création d'emplois pour les jeunes et les femmes.

2.2. Analyse des indicateurs

L'appréciation des résultats de l'approche genre dans le secteur agricole peut être faite à travers les indicateurs consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°1 : Evolution des indicateurs genres dans le secteur agricole

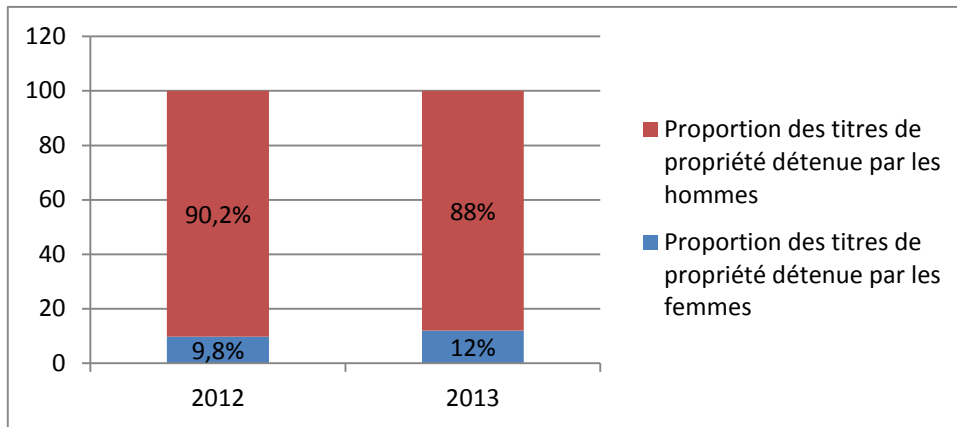
Libellé des indicateurs		2012		2013		2014	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Accès à la terre	GENRE						
	Proportion titres de propriété selon le sexe des responsables	90,2	9,8	88	12		
	Proportion de parcelles occupée en métayage selon le sexe des responsables	86	14	52,9	47,1		
	Proportion de terres louées selon le sexe	33,3	66,7	81,7	18,3		
Proportion de femme ayant de haute responsabilité dans le MAER	Répartition des Directeurs nationaux selon le sexe	87,5	12,5	100	0	100	0
	Répartition des Directeurs régionaux selon le sexe	83	7	83	7	83	7
	Secrétaire général du Ministère selon le sexe	Féminin		Masculin		Masculin	

Sources : enquêtes agricoles DAPSA 2012 ; 2013 et DAGE/MAER

2.3. Description et analyse des résultats

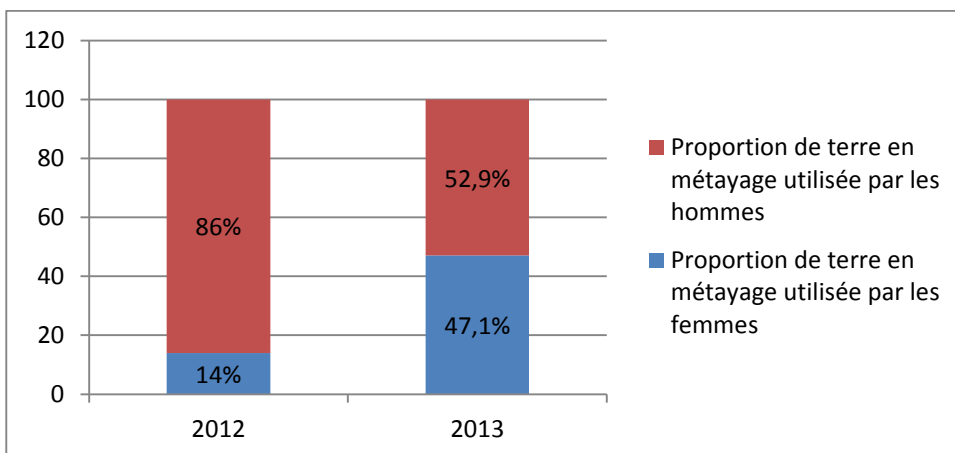
- **Accès à la terre**
- En 2012, seuls 9,8% des titres de propriétés étaient détenues par les femmes contre 90,2% par des hommes. Ce déséquilibre s'est amélioré en 2013, avec un taux de 12% pour les femmes contre 88% pour hommes.

Graphique 1 : Proportion titres de propriété détenus par les adultes selon le sexe



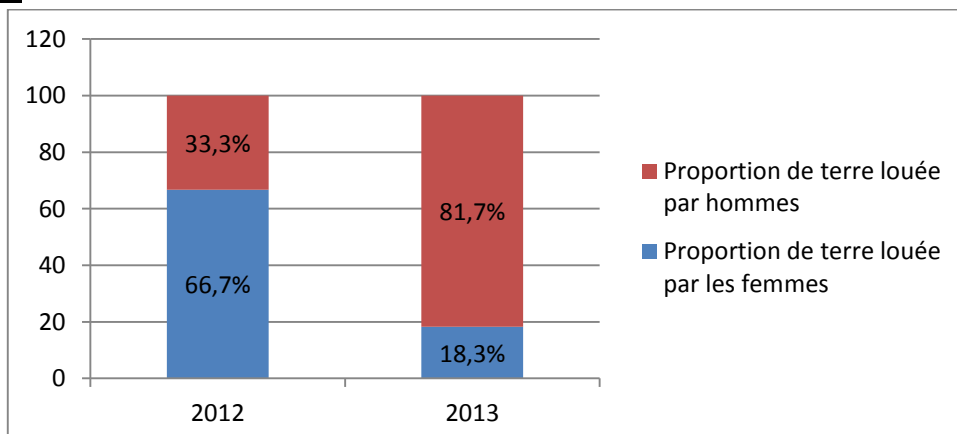
Les femmes ayant recourt au métayage étaient de 14% en 2012 contre 86% pour les hommes. En 2013, elles seraient 47,1% à utiliser ce système contre 52,9% pour les hommes.

Graphique 2 : Pratique du métayage



Le recourt au système de location de la terre a été fait par 66,7% des femmes en 2012 contre seulement 33,3% pour les hommes. Cette tendance a été renversée en 2013 avec une prédominance des hommes 81,7% contre 18,3% des femmes.

Graphique 3 : Location de la terre



Dans l'ensemble, l'analyse des différents systèmes d'acquisition des terres exploités révèle des disparités de genre dans la gestion foncière et surtout la marginalisation des femmes dans ce domaine. La prédominance des pratiques coutumières dans les transactions foncières est encore une réalité.

Dans les zones à haut potentiel de productivité comme les Niayes ou le Delta du Fleuve, se développe un marché foncier de plus en plus dynamique (achat, location, gage, etc.) qui implique les femmes. Ces types de transactions foncières quoiqu'informelles et illégales se sont imposés aujourd'hui comme des voies d'accès au foncier au niveau de ces zones où la pression foncière et la rareté de la ressource ont produit une mutation des pratiques foncières. Mais leur marge de progression au niveau des femmes est limitée par la faiblesse de leur pouvoir d'achat.

Plusieurs contraintes et obstacles se dressent face à une affirmation et une effectivité des droits fonciers de la femme. D'abord, les institutions et normes qui régulent le fonctionnement de la société traditionnelle et la gestion des ressources naturelles continuent de maintenir les femmes rurales dans une position marginale; même si on observe un affaiblissement de plus en plus important de ces institutions à la faveur des effets combinés d'une amélioration sensible de l'accès des femmes au savoir, à l'information et aux sphères de décisions (conseils ruraux, conseils municipaux, parlement, etc.).

Les aspects d'ordre financier peuvent aussi être identifiés comme obstacles pour un accès sécurisé des femmes à la terre. En effet, les femmes manquent de ressources financières et de moyens de production pouvant leur permettre un accès sécurisé et une mise en valeur efficiente de la terre. Dans les zones où les transactions foncières sont fortement monétarisées, ces difficultés financières réduisent largement leurs possibilités.

Il s'y ajoute que les contraintes techniques qui se posent en termes de manque d'encadrement, de ressources productives (semences, engrais, etc.) et de moyens de production (équipements agricoles modernes) pouvant assurer aux femmes une autonomie de production et garantir les possibilités d'une production à grande échelle. Ces contraintes liées au manque d'intrants entraînent de plus en plus une réduction de leurs productions. Cette situation de baisse continue des revenus issus de la production n'encourage pas la location des terres dans la mesure où ces femmes éprouvent des difficultés au moment du paiement de la rente foncière. C'est qui explique cette renonciation constatée des femmes en matière de location de terre en 2013.

Le manque d'instruction des femmes dans certains milieux du monde rural est aussi souvent cité comme une contrainte limitant un accès sécurisé au foncier. En effet, l'analphabétisme et le faible niveau d'instruction de la majorité des femmes constituent un frein pour leur accès à l'information et à la connaissance des lois et procédures d'attribution des ressources.

C'est dans ce sillage que des réalisations ont été enregistrées dans l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, aux formations, à la science et la technologie y compris la promotion de l'égal accès des femmes au plein emploi et à un travail décent. Il s'agit :

- 15 581 personnes ont été alphabétisées en 2011 dont 11 914 femmes, soit 76% au niveau du PRODAM ;
- la création et/ou la consolidation de Micro et Petites Entreprises rurales (MPER) a permis d'engendrer 3 750 emplois dont 60% de femmes et 70% de jeunes et l'augmentation du chiffre d'affaire des entrepreneurs de près de 30% au niveau du PROMER ;
- Le dispositif de Prestataires de Services Non financiers (PSNF) s'est amélioré tant en quantité (81 PSNF appuyés dont 53% de femmes) qu'en qualité avec les renforcements de capacités

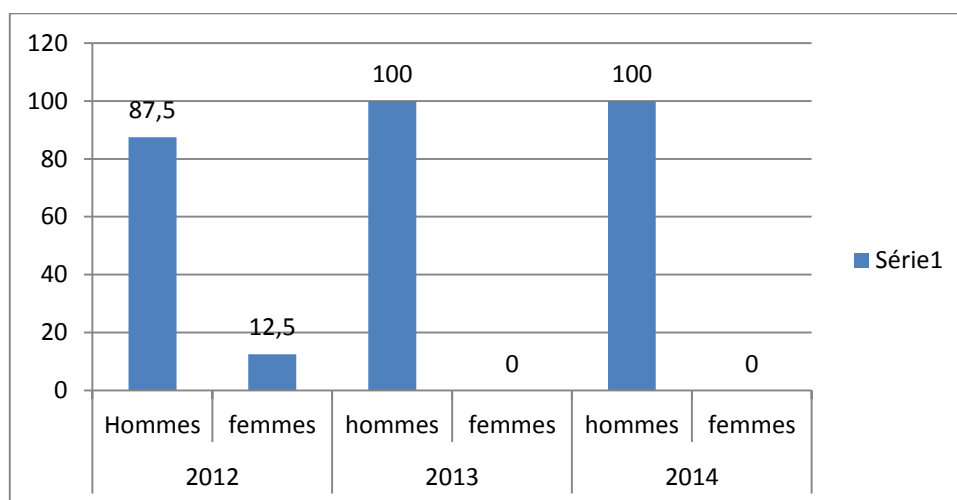
en GERME rural, GERME classique, PACTE, suivi-évaluation, Techniques de diagnostics, genre, éducation financière, approche chaînes de valeurs au niveau du PROMER ;

- Dans le cadre du renforcement des capacités en gestion, 1 250 entrepreneurs ont été formés en gestion dont 50% de femmes, 1 000 MPER (48% de femmes) d'une formation technique et 130 MPER dont 100 femmes d'appuis pour l'accès aux innovations. S'y ajoute l'acquisition de 94 kits d'équipement de base pour les MPER en création (83% de ces kits sont remis à des femmes) au niveau du PROMER ;
- 68 ateliers d'information sur les filières et les opportunités de marché ont été organisés au niveau local (communauté rurale) et ont enregistré la participation de 2 753 personnes dont 1 192 femmes (soit 43%) au niveau du PAFA ;
- Formation de 4500 femmes en micro jardinage (2007/2011) et de 500 bénéficiaires supplémentaire en 2012 au niveau du projet micro jardins ;
- Formation de 37 personnes ressources (6 femmes) et de 8 agents forestiers de base et 12 membres des unions forestières (50% de femmes) sur le canevas de demande d'appui, en vue d'accompagner les producteurs en 2012 au niveau du PADEN ;
- Selon l'enquête annuelle de 2010 de la DAPS, 40,4% des parcelles sont sous la responsabilité des jeunes filles âgées de 18 à 35 ans ; 38,2% pour les femmes dont la tranche d'âge est comprise entre 36 et 53 ans et de 18,2% pour la tranche d'âge 54 à 71 ans ;
- Les jeunes filles exploitent 85% des parcelles pour le riz pluvial, 60% pour le diakhatou, 50% pour le bissap ; 46% pour le fonio et 27% pour l'arachide.

- **Proportion de femme ayant de hautes responsabilités dans le MAER**

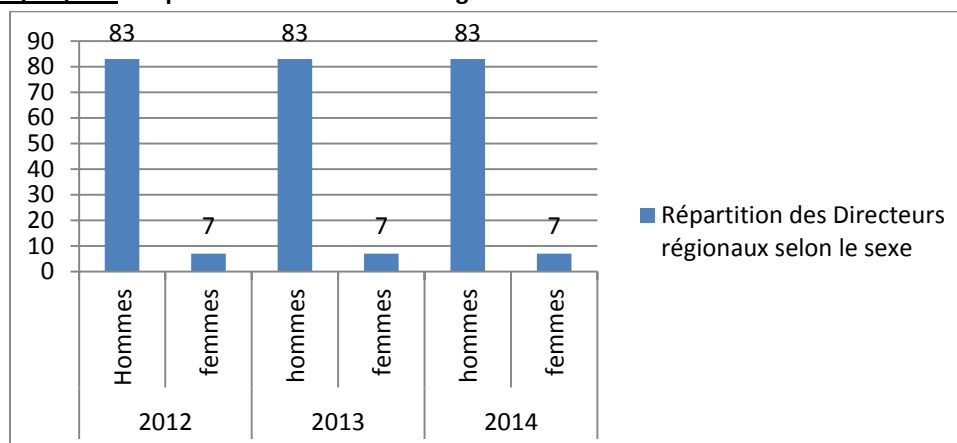
La proportion de femme Directeur national était de 12,5% en 2012 contre 87,5% pour les hommes. En 2013 et 2014, la quasi-totalité des Directeurs nationaux étaient des hommes.

Graphique 4 : Répartition des Directeurs nationaux selon le sexe



Le poste de Directeur régional est occupé par les femmes à hauteur de 7% contre 83% pour les hommes durant les années 2012, 2013, et 2014.

Graphique 5 : Répartition des Directeurs régionaux selon le sexe



Les statistiques montrent que les femmes n'occupent même pas le tiers des postes de haute responsabilité du MAERI. Cette situation pourrait s'expliquer d'une part par le fait que le choix porté dans les filières agronomiques devient de plus en plus rare dans la mesure où les fonctions liées à l'agriculture sont caractérisées en général par leur précarité au Sénégal. D'autre part, les nombreuses contraintes sont aussi liées au statut traditionnel de la femme, à sa charge de travail, à son absence d'autonomie économique, à son faible niveau d'instruction, compromettent la participation des femmes à la vie publique. Malgré de réelles avancées, en matière de promotion des droits politiques, économiques et sociaux des femmes, elles sont encore très peu présentes dans les instances nationales et locales de représentation et de décisions.

Ce quasi absence des femmes aux prises de décisions locales et nationales et les résistances socioculturelles et leur implication insuffisante dans la vie politique ne favorisent pas la prise en compte de leurs contraintes spécifiques et de leurs propres aspirations dans les politiques et programmes de développement.

- Niveau du revenu agricole selon le sexe

Le revenu agricole annuel moyen est considéré comme étant peu variable d'une année à une autre. Il s'élève à 399 902 F CFA pour une femme contre 398 692 F CFA pour un homme soit une différence en valeur absolue de 1 209 F CFA. Ce surplus de revenu des femmes par rapport aux hommes pourrait découler du fait que les femmes sont plus concentrées dans des activités génératrices de revenus et à haute valeur ajoutée comme le maraîchage pratiqué pendant toute l'année. Contrairement aux femmes, les hommes s'adonnent dans plusieurs zones rurales pour des activités saisonnières souvent tributaires de la pluviométrie. Ce qui explique la faiblesse des plus values générés comparés à ceux des femmes.

Tableau n°3 : Répartition du revenu agricole annuel moyen selon le sexe

Sexe du Chef de Ménage	Revenu (FCFA)
homme	398 692
femme	399 902

Source: Enquête agricole DAPSA, 2012

3. Bonne pratiques

S'attaquer aux inégalités genre constitue l'un des enjeux les plus impérieux du développement en Afrique de l'Ouest, compte tenu notamment de la rapide mutation des contextes démographiques. Ainsi, les dimensions sociales sont au cœur des débats et devraient servir de point de départ à l'élaboration de solutions. La question de l'accès et du contrôle du foncier au Mali et les acquis du Programme d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA) sont des exemples à suivre.

Dans trois communes de la région de Sikasso au Mali, des ONG locales ont travaillé avec des communautés pour développer des conventions locales villageoises afin de clarifier les règles et la gouvernance de la gestion foncière. Les conventions locales sont nées de discussions en petits groupes de réflexion qui ont été répercutées dans des débats en plénière. Ce mécanisme de dialogue et débat communautaires intensifs comprenait des processus de prise de décisions au niveau des ménages concernant la gestion des terres et des ressources. Il portait, en particulier, sur le mode de transfert des terres d'une famille à une autre, ou à un particulier extérieur à la famille, ou encore sur la façon dont une femme perd ses droits d'accès aux terres suite au décès de son mari (aliénation foncière). À leur tour, les dialogues communautaires ont débouché sur un accord collectif en vue d'établir et de formaliser des règles qui exigent la représentation des femmes et des jeunes dans la prise de décisions au niveau du ménage pour tout ce qui a trait aux transactions foncières. Il y a eu des débats au sein des autorités coutumières et entre les membres de la communauté quant à la question de savoir qui est la personne la mieux placée pour représenter les intérêts des femmes : une femme chef de famille, une femme célibataire ou divorcée vivant chez sa famille paternelle, des belles-filles/des femmes qui ont épousé un membre de la famille, ou toutes les femmes sans distinction. Dans chaque cas, les risques liés au changement des coutumes et les avantages d'une plus grande participation ont été abordés. Chaque village s'est prononcé sur les personnes qui devaient assister aux réunions de famille pour la prise de décisions ayant trait aux questions foncières. Les résultats de ces discussions ont été repris dans la convention locale. Tous les membres de la famille qui assistent aux réunions de famille doivent désormais signer un accord avant de pouvoir procéder au transfert de terres. Si cela impliquait certes un changement considérable, les chefs de famille et les hommes y étaient dans l'ensemble favorables car les débats ont été ouverts et inclusifs. Outre le fait que cela donnait plus de voix aux femmes et aux jeunes membres de la famille dans la prise de décisions, un certain nombre d'autres avantages ont été identifiés :

- une sensibilisation généralisée aux décisions ayant trait à la gestion foncière car les femmes ont fait part des discussions à leurs enfants ;
- une plus grande sensibilisation au type de régime foncier que détient la famille sur ses différentes parcelles ;
- une plus grande transparence sur les nouvelles transactions qui interviennent.

A l'instar du Mali, le PAFA est également un modèle à suivre en matière de bonnes pratiques.

En effet, en trois ans de mise en œuvre, le PAFA a montré de bonnes pratiques sur un certain nombre d'aspects notamment le ciblage inclusif. Ce dernier a permis un accès équitable aux ressources du projet entre les femmes et les jeunes des deux sexes. Il a également favorisé l'accès des femmes au foncier. Dans le même sillage, le projet dans le cadre de la mise en œuvre des sous projets accès au marché, a facilité l'accès des femmes et des jeunes aux intrants de qualité, aux matériels agricoles et à la terre. Ainsi, les femmes ont pu bénéficier au même titre que les hommes, des mêmes superficies à emblaver (2 ha pour le mil, 1,5 ha pour le

sésame et 1 ha pour le niébé, 1 ha pour le maïs et 0,5 ha pour le bissap pour chacun des bénéficiaires hommes, femmes et jeunes).

La réhabilitation de 47,5 ha exploités par 2 015 ménages (comprenant 79% de femmes et 21% d'hommes) a permis un accès garanti à l'eau pour l'horticulture.

Par ailleurs, dans les périmètres aménagés avec l'appui du projet, les femmes, les jeunes et les hommes ont bénéficié de kits ménages variant de 600 à 1 200 m² suivant la superficie des périmètres maraichers. Ainsi 602 femmes et 224 hommes bénéficient du projet de maîtrise d'eau dans la région de Diourbel.

Pour le volet information et sensibilisation, le PAFA, en collaboration avec la Fédération des Associations pour le Développement des Femmes (FADEF), a organisé un forum régional de sensibilisation sur l'accès des femmes au foncier dans le but de régler les problèmes liés à la pression foncière et aux résistances socioculturelles. Ce forum a réuni 70 personnes dont 50 femmes et 2 représentants du CRJ de Diourbel. Un engagement des hommes notamment des PCR et responsables administratifs à mieux soutenir l'octroi des terres aux femmes et aux jeunes a été obtenu.

Concernant le volet formation, 140 femmes ont été formées en transformation et restauration des mets à base de mil, maïs, sésame, niébé et sirop (citron, Nguer, Gingembre) pour encourager la consommation des produits locaux et la création d'emplois pour les jeunes femmes. La démultiplication est assurée par les femmes au niveau de chaque OP. Chaque femme formée doit avant la fin de l'année démultiplier la formation auprès de 20 autres femmes. La fédération des femmes productrices et transformatrices de Ngande et l'AFDN offrent des prestations de restauration de mets à base de produits locaux au niveau de cérémonies religieuses, baptêmes, etc.

4. Défis

Le Sénégal est parmi les pays dont l'économie est fortement dépendante de l'agriculture. Cependant, le développement de ce secteur fait face à plusieurs contraintes qui handicapent la contribution de cette agriculture à la croissance. Parmi ces facteurs bloquants on peut noter les pesanteurs sociologiques et les réalités socioculturelles qui relèguent la femme toujours au second plan. Aujourd'hui le défi majeur dans le secteur de l'agriculture reste celui de l'accès et le contrôle des femmes à la terre. La coutume et la tradition qui dans une large mesure continuent de servir de référence dans l'allocation des ressources foncières ne confèrent aucun droit à la femme. La preuve en est que dans la plupart des zones rurales, les femmes sont d'office exclues des ressources foncières à la disparition de leur parent. Ainsi l'exclusion des femmes de l'héritage reflète le rôle et la place que les femmes ont toujours occupés. C'est-à-dire de « citoyennes de seconde zone qui restent sous tutelle de leurs époux ou d'un homme de leurs familles ». Cette perception traditionnelle du rapport homme/femme garde encore de nos jours quelques-unes de ses facettes dans beaucoup de zones rurales. Aujourd'hui si la conjoncture socio-économique impose à la femme de participer au même titre que l'homme à la prise en charge des besoins de la famille, elle n'en a pas pour autant entrainer une répartition équitable des ressources entre l'homme et la femme.

5. Conclusion et Recommandations

Dans la plupart des zones rurales, l'accès à la terre et le niveau de responsabilité occupé par les femmes restent faibles. Le pouvoir de contrôle et de gestion des terres reste encore marginal. Les femmes n'ont qu'un accès indirect par le biais du mari, du père ou d'autres personnes de sexe masculin. Dans l'ensemble elles n'ont pas accès à la terre en tant que propriétaire au sens juridique du terme avec tous les droits y afférents, mais en tant qu'utilisatrices. Les difficultés d'accès des femmes à la terre sont en étroite liaison avec son statut dans la famille que lui confèrent la coutume et la religion. Ainsi il apparaît clair que la problématique foncière au Sénégal est très complexe et reste enfermée dans le carcan traditionnel.

Globalement la problématique liée au genre exige des ruptures qui avant d'être pratique sur le terrain, demande d'abord à être opérée dans les représentations sociales du statut et du rôle de la femme. En effet, les analyses ont montré que les hommes et les femmes elles-mêmes trouvaient normal l'inégalité entre hommes et femmes vis-à-vis de la terre.

Pour s'attaquer aux causes sous-jacentes à la question de genre, il est important d'assurer un accès égal des femmes et des hommes aux ressources, moyens et bénéfices de production (crédit, soutien technique pour la production agricole et pastorale, accès durable à la terre). Face à la migration d'une grande partie des hommes du monde rural vers les villes, la charge de travail et les responsabilités imputées aux femmes augmentent largement. De plus, l'accès et le contrôle déjà limité des femmes à la terre réduit leurs possibilités d'assurer la survie de leur famille en période de soudure. Pour pallier à ces insuffisances, des dispositions suivantes sont à améliorer :

(i) L'appui à une agriculture durable

- Encadrement féminin adéquat (personnel féminin) pour acquérir des techniques facilitant l'amélioration de leur productivité agricole (semences précoces, compost, culture irriguées en céréales, riz, sorgho, maïs, blé, etc. et semences en maraichage) sur des surfaces de plus en plus réduites.
- Développement de plaidoyers pour la mise en pratique de l'accès individuel des femmes à la terre, dans les zones où cela est possible (sur la base de textes de lois, de normes coutumières ou religieuses).
- Accès collectif des femmes à la terre (petits groupes de 5 à 10 femmes par parcelle, afin de rendre l'activité rentable).

(ii) L'intégration des femmes dans les comités de village

L'implication des femmes dans les questions d'ordre alimentaire passe par l'intégration de femmes leaders – élues ou désignées par les femmes – dans les instances de décision, notamment dans les comités de village.

(iii) Le renforcement de capacités des femmes (formation de formatrices)

Le renforcement des capacités des femmes doit également se faire à travers des activités de formations techniques pour leur permettre d'optimiser leurs activités. La formation de femmes formatrices, issues des communautés, garantirait une certaine durabilité en termes d'apprentissage et de mise en pratique des connaissances.

Ces stratégies de renforcement de la résilience doivent être accompagnées par des activités de recherche développement, notamment sur :

- la lutte contre certains prédateurs comme la chenille processionnaire, la chenille mineuse ;
- l'apprentissage et la combinaison viable d'AGR qui se complètent et se protègent mutuellement en termes de production, de disponibilité de revenu et de pérennité (AGR agricoles, pastorales, non agricoles et non pastorales) ;
- l'initiation de nouvelles banques de céréales destinées, en saison sèche, à appuyer la stratégie de vie des femmes après épuisement des greniers, lequel intervient généralement tôt, bien avant la saison des pluies ;
- l'utilisation, dans les cultures maraichères et pluviales, des semences les mieux adaptées à la pluviométrie (pour favoriser une production de cultures à haute valeur ajoutée).

La gestion de ces activités devra être assurée de façon adaptée par les actrices et les acteurs locaux, à définir selon une démarche participative. En outre, des stratégies coordonnées avec des voies de sorties permettant aux femmes de se prendre en charge dès la fin des appuis sont des mesures supplémentaires nécessaires. Le renforcement des capacités des femmes et de leur représentativité dans les instances de décisions est essentiel pour qu'elles soient à même de s'autonomiser et de prendre leur destin en main.